



DÉCRET

Désaffectation au culte de l'église Saint-Jean-de-Brébeuf

À tous ceux et celles qui liront ceci, grâce et bénédictions.

CONSIDÉRANT que l'église Saint-Jean-de-Brébeuf a été construite en 1931 et bénite le 4 septembre 1932, par Mgr Charles Lamarche pour répondre aux besoins spirituels d'une population grandissante;

CONSIDÉRANT, aujourd'hui, la diminution des personnes fréquentant les lieux de culte appartenant à la paroisse Notre-Dame-du-Lac-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT la nouvelle étude, sur les lieux de culte Notre-Dame-du-Lac-Saint-Jean et Saint-Jean-de-Brébeuf, faite par le Comité ad hoc des finances ;

CONSIDÉRANT aussi les résultats positifs de la consultation auprès des paroissiens et paroissiennes lors de l'Assemblée de fabrique à savoir : « se départir de l'église Saint-Jean-de-Brébeuf comme lieu de culte » ;

Suite à la demande faite par l'abbé Jean Gagné, modérateur de l'équipe pastorale, au nom de l'assemblée de fabrique ;

Après avoir reçu l'avis favorable du Conseil presbytéral, en vertu de mon autorité ordinaire et conformément au canon 1222, JE DÉCRÈTE par les présentes, que l'église Saint-Jean-de-Brébeuf sera désacralisée et désaffectée au culte d'une façon permanente, et ce, à compter du 26 octobre 2008.

Une célébration spéciale marquera alors la dernière cérémonie. L'église sera ensuite vidée de tout ce qui jusque-là a servi au culte.

Donné à Chicoutimi, ce vingt-deuxième jour de mai de l'an deux mille huit.

† Mgr André Rivest
Évêque de Chicoutimi

S. Marie-Berthe Demers, o.s.u.
Chancelier